



DELIBERATION N°06-12
Action de spectacles vivants 2011-2012

Séance du 01/02/12 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 19/01/12

L'an deux mil douze, le mercredi premier février à seize heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 09

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Les conseillers : David JEAN-JACQUES - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint (procuration à Félix TIOUKA) ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - Laetitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre de sa politique culturelle et depuis 2006, la commune a décidé d'engager un programme sur le patrimoine musical et sur la danse. D'ores et déjà, de nombreuses actions ont été menées ces dernières années. Aujourd'hui, elle souhaite renforcer ses actions d'animations culturelles et renforcer ainsi les liens qu'elle a pu nouer avec ses partenaires.

Cette année, la commune souhaite également valoriser la thématique de la voix. La place de la voix devient un des fils conducteurs de ses actions culturelles et tout particulièrement dans la programmation culturelle de la médiathèque. Ce projet de spectacles vivants se décline sous deux angles : la voix et la danse.

Ces rencontres doivent permettre d'échanger sur les expériences, sur les techniques autour de la voix, de la musique et de la danse. Elles doivent permettre aussi de travailler sur la transmission et la valorisation de ses savoirs et de mener ainsi une réflexion sur la pratique de la danse, la place de la voix dans la culture Kali'na.

Le coût total est de 20 000 € avec un plan de financement de la façon suivante :

	LEADER	DAC	MAY	TOTAL
Spectacles vivants 2011-2012	8 880 € (44 %)	9 815 € (49 %)	1 385 € (7 %)	20 000 €

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Arrête le coût de l'opération à 20 000 €

Adopte le plan de financement prévisionnel tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite l'aide financière des partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

